

VILLE DE PINCOURT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 868-03**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 868-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :**

- MODIFIER L'ARTICLE ...

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 25 juin 2020 et que le projet de règlement a été adopté le 25 juin 2020 par le conseil par la résolution 2020-06-209;

IL EST

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT ET IL EST ORDONNÉ PAR LES PRÉSENTES CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1. Ajout du paragraphe d) à l'article 43**

**43. [...]**

Caméras

- d) Le fait d'utiliser une caméra, un drone ou tout autre dispositif afin de filmer la propriété d'autrui et/ou les individus présents, causant ainsi une privation du droit à la vie privé.

**ARTICLE 2. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

YVAN CARDINAL, MAIRE

---

M<sup>E</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER